

La neutralité du Net n'est pas une donnée variable ou ergotable.

Son architecture, non-discriminante dans la réception, l'émission des contenus acheminés, et ouverte à tous, ne peut faire l'objet d'un ajustement gouvernemental.

Internet n'est pas une marguerite qu'on effeuille au gré des dispositifs législatifs.

Internet sera neutre ou ne sera pas !

Est-il nécessaire de rappeler que les Français sont coutumiers sans forcément le connaître du concept de neutralité à travers leurs services postaux, où tout usager peut prétendre à ce que son courrier, non décacheté ni intercepté par un tiers, arrive à bonne destination et dans les délais les plus courts ?

Est-il nécessaire de rappeler :

- que le **code des postes et des communications électroniques** contraint les opérateurs à une neutralité stricte au travers de son article D98-5 : *« L'opérateur prend les mesures nécessaires pour garantir la neutralité de ses services vis-à-vis du contenu des messages transmis sur son réseau et le secret des correspondances. A cet effet, l'opérateur assure ses services sans discrimination quelle que soit la nature des messages transmis et prend les dispositions utiles pour assurer l'intégrité des messages ».*

- que l'article L32-1 impose que *« le ministre chargé des communications électroniques et l'ARCEP veillent : [...] au respect par les opérateurs de communications électroniques du secret des correspondances et du principe de neutralité au regard du contenu des messages transmis, ainsi que de la protection des données à caractère personnel ».*

Nous attendons d'ailleurs que l'**ARCEP** sanctionne sévèrement les infractions actuelles à la neutralité par les opérateurs mobiles Orange et M6 Mobile.

En effet, Internet se développe et s'étend désormais aux terminaux mobiles et aux objets connectés; les opérateurs doivent y respecter une stricte neutralité pour ne pas attenter à la diversité et à la créativité des services, et pérenniser ainsi une saine concurrence, favorable aux utilisateurs et aux consommateurs.

Si des opérateurs brident artificiellement des services disponibles pour privilégier les leurs ou des services partenaires, l'ARCEP et l'**Autorité de la Concurrence** doivent sanctionner sévèrement ces pratiques flagrantes de concurrence déloyale et ces abus de position dominante.

Toutefois, le Réseau ne peut se contenter du concept minimal de neutralité 'commerciale' qui assurerait par exemple une concurrence non faussée entre un PriceMinister et un eBay...

Le concept de quasi-neutralité défendu par certains membres de l'ARCEP, reposant sur le filtrage des contenus illicites, est hypocrite et inacceptable car il constitue déjà une négation de la neutralité



et de l'autorité judiciaire.

Nous nous opposons catégoriquement à la vision prétendument futuriste d'un « **Internet en flux** » de **Michel Riguidel** : Lier les couches de routage et de contrôle à celles des flux comme il le préconise, donnerait les outils de censure idoines aux gouvernements et aux opérateurs ; sa vision passéiste n'est ni plus ni moins qu'une esquisse grossière d'opérateurs puissants déversant un contenu maîtrisé par eux seuls et unilatéralement, du producteur vers le consommateur, consommateur passif, naturellement !

Si sa science des techniques de réseaux est admirable, elle n'en est pas moins incomplète et dangereuse si on ne lui adjoint pas une conscience citoyenne et cosmopolite, accompagnée d'une réflexion humaniste et libertophile en amont.

A l'opposé de Michel Riguidel, nous affirmons que les couches de transport doivent se cantonner à cette fonction seule de transport, sans s'enorgueillir d'une supra-intelligence, hormis celle de l'optimisation du transport des paquets, et ce dans le cadre d'une gestion plus efficace de la qualité des services.

Puisque Michel Riguidel, apôtre du filtrage made in France, cite **Mirabeau**, nous lui disons que c'est seulement de la vérole du Réseau dont nous serons alors les héritiers ! Souhaite-t-il vraiment être reconnu comme le père du filtrage en France ? Lourde responsabilité... au pays de Mirabeau !

Le Réseau ne doit en aucune manière devenir l'instrument de censure des pouvoirs, pas plus qu'il ne doit être celui de corporations avides.

Nous savons tous qu'on ne règlera pas le problème de la pédophilie ou pédopornographie en exerçant un filtrage sur le Réseau, que la centralisation va fragiliser tout en aggravant le fléau qu'elle prétend éradiquer.

Il faut dès à présent mettre en place à l'école, dès la petite enfance, un apprentissage de l'usage des nouvelles technologies, sans hystérie aucune et avec la pleine participation des parents et des enseignants. Ceci demande une réelle volonté politique et des moyens que ce gouvernement, loin de déployer, assèche.

Le filtrage, loin d'éloigner les internautes des pédophiles, va accroître les risques que ceux-ci se rencontrent sur la toile; les premiers adoptant alors des techniques de chiffrement et des darknets depuis longtemps utilisés par les seconds.

Là où Michel Riguidel veut stratifier les offres Internet par tranches de prix et de services _ il est vrai que si Christine Albanel, ancienne Ministre de la culture ayant porté Hadopi à bout de bras, peut aller s'occuper de la communication d'un opérateur national, alors un universitaire peut bien s'occuper de la politique tarifaire des FAI et de l'application des décrets Hadopi, en y introduisant, pourquoi pas, son propre brevet, nous ne sommes plus à un conflit d'intérêts près _ nous réaffirmons la nécessité d'une offre globale pour l'utilisateur.

La neutralité la plus stricte est une valeur chère défendue par le Parti Pirate en ce sens qu'elle est un gage démocratique de la liberté d'expression.

Nous militons pour un Réseau où chaque citoyen a la possibilité de s'exprimer, de communiquer, d'échanger avec ses pairs, et l'infrastructure neutre du réseau nous garantit cette liberté fondamentale,



<http://partipirate.org>

rappelée sévèrement au gouvernement de Nicolas Sarkozy par le Conseil constitutionnel dans son avis sur la loi dite Hadopi 1, [point 12](#).

Nous ne sommes pas contredits par le **Ministre des Affaires étrangères** qui s'enflamme soudainement dans une tribune parue dans le Monde et s'émeut que « la tentation répressive est toujours là. Le nombre de pays qui pratiquent la censure sur Internet, qui surveillent et punissent les internautes pour délits d'opinion, progresse à un rythme inquiétant. [...] D'ores et déjà, certains régimes se dotent de technologies de surveillance de plus en plus sophistiquées ».

Le Parti Pirate exhorte Nathalie Kosciusko-Morizet à faire siens le maintien et le développement d'un monde connecté et libre, au vu des décisions qui lui incombent et qui vont bien au-delà d'enjeux politiques ou des carrières des uns et des autres.

Si la démocratie et les libertés ont un prix, nous sommes en pleine capacité de l'honorer et nous avons la ferme intention de ne pas le négocier !

Le Parti Pirate défend la neutralité du Réseau et invite les internautes, dans un cadre plus large, à l'élaboration d'un texte pérennisant les droits et les libertés des citoyens dans le cyber-espace :

[la Déclaration des Droits de l'Internaute](#).



<http://partipirate.org>